

OBJET : RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2021-2022
(PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover déposé le 12 septembre 2019 au bureau municipal du 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover sera, pour 2020, en vigueur pour sa *première année d'application*, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'endroit indiqué ci-haut, durant les heures d'affaires, soit :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2020;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #200 de la M.R.C. de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Note: Dans le cas où la demande serait effectuée par l'envoi du formulaire dûment rempli par courrier recommandé, celle-ci est réputée avoir été déposée le jour de cet envoi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 20 septembre 2019
Signé :

Lucie Roberge
Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe